

taient, et qui provenaient certainement de monuments antiques. Les ouvriers ne furent pas *envoyés aux carrières d'Anse*, ils *vinrent, venerunt*, au chantier de Saint Jean, à la loge où travaillaient les tailleurs de pierres ainsi que l'expliquent d'ailleurs beaucoup d'autres articles. C'est ainsi qu'à la date du 10 mars 1459, on trouve :

« Item sabbati sequentis fuit computatum cum duobus lathomis nuncupatis Jo. Quinart et alius Grossus Petrus, traditi per Anthonium Montain ad *scindendum* lapides ad faciendum pillas dicti claustrii, qui steterunt a die martis quinta decembris usque ad presentem diem... »

« Pareillement, le samedi suivant fut fait compte avec deux maçons appelés l'un Jo. Quinart, et l'autre Gros-Pierre, fournis par Antoine Montain, pour *trancher* les pierres pour faire les piles dudit cloître, lesquels demeurèrent depuis le mardi 5 décembre jusqu'au présent jour...¹. »

Il n'y a donc aucune hésitation, M. Steyert a fait erreur, et le texte qu'il cite est un argument irréfutable contre sa propre thèse. Il a été égaré dans sa citation par une de ces défaillances de mémoire ou d'attention, si communes et si excusables. Doudan lui-même, Doudan le fin lettré, si familier avec les classiques, Doudan qui savait si bien le latin, et l'enseignait si bien aux autres, n'estropie-t-il pas outrageusement un vers de Virgile²?...

J'ajoute que l'on aurait présenté un texte où se trouveraient *réellement* ces mots : *ad faciendum gallice les chungz*, qu'il n'en aurait nullement fallu conclure que cela voulût dire *pour faire des blocs équarris d'une autre pierre que le choïn*. Cela aurait voulu seulement dire pour *façonner* des blocs de choïn, le sens du

¹ Registre de Jean d'Amanzé, f° 20. Texte communiqué par M. Guigue. On voit par ces comptes que tous les ouvriers, maçons, charpentiers, manœuvres, etc., vinrent (*venerunt*) travailler, les uns sans être recommandés par quelqu'un, probablement parce qu'ils étaient déjà connus à la loge, tandis que d'autres ne vinrent que sur la recommandation du maître de l'œuvre : *missi, traditi*, c'est-à-dire envoyés par, de la part d'Antoine Montain.

² *Mélanges et Lettres*, t. II, p. 112. Je ne sais comment il se fait que personne n'ait remarqué ce lapsus.